

Accord tripartite

L'engagement de l'Union des syndicats OGBL-LCGB porte ses fruits

Au cours des deux dernières années, l'Union des syndicats OGBL-LCGB a mobilisé, manifesté, négocié et construit un rapport de forces pour défendre le pouvoir d'achat, l'emploi et le modèle social luxembourgeois.

AUJOURD'HUI, CE TRAVAIL PORTE SES FRUITS.

L'accord tripartite conclu le 8 juin 2026 entre le gouvernement et les partenaires sociaux constitue une avancée importante pour les salariés et leurs familles et répond en grande partie aux revendications de l'Union des syndicats OGBL-LCGB.

LES AVANCÉES OBTENUES:

→ Le salaire social minimum augmente de 200 euros nets

Alors qu'il nous était encore expliqué il y a quelques semaines que le dossier était définitivement clos, nous avons obtenu pour les bénéficiaires du salaire social minimum une augmentation nette de l'ordre de 200 euros par mois. Cette augmentation se compose d'une augmentation du salaire brut de 3,8% (au 1^{er} janvier 2027) et d'un crédit d'impôt (augmentations du CISSM en deux temps: au 1^{er} janvier 2027 & au 1^{er} juillet 2027), dégressif jusqu'à un salaire brut de 3 600 euros.

Près de 70 000 salarié.e.s profiteront directement de cette mesure.

Notre revendication d'une augmentation structurelle du salaire minimum reste entière. Mais notre priorité a toujours été claire et constante: améliorer concrètement le pouvoir d'achat de celles et ceux qui perçoivent le salaire minimum.

→ L'index est protégé

Pour la première fois, une tripartite s'est ouverte avec un index considéré comme étant gravé dans le marbre. L'index reste ainsi pleinement garanti et ne sera ni manipulé, ni reporté, ni plafonné. Ceci est le fruit du rapport de forces construit au cours des deux dernières années.

→ Une tranche indiciaire est neutralisée dans le barème fiscal

Grâce à l'introduction d'un nouveau crédit d'impôt (crédit d'impôt conjoncture) équivalent à une tranche indiciaire, puis à son intégration dans le barème, les salarié.e.s et les pensionné.e.s bénéficieront d'un allègement fiscal qui renforcera leur pouvoir d'achat, dès le 1^{er} juin 2026.

→ Des mesures contre la hausse des prix de l'énergie

L'accord prévoit notamment des baisses temporaires du prix des carburants; du coût de l'électricité; des prix du gaz et du mazout de chauffage.

L'objectif est clair: limiter l'impact de la crise énergétique sur les ménages et freiner l'inflation.

→ Le logement devient enfin une priorité permanente

Le logement constitue aujourd'hui l'un des principaux problèmes du pays.

Sous l'impulsion syndicale, un Comité de suivi du logement sera créé afin d'assurer un suivi régulier de la situation et de développer de nouvelles solutions.

Le combat pour un logement accessible est désormais inscrit durablement dans l'agenda politique.

→ Une meilleure protection de l'emploi

L'accord prévoit également la création d'un mécanisme permettant de mettre en place des cellules sectorielles de reclassement et de reconversion lorsque des secteurs sont touchés par des restructurations ou des pertes d'emplois.

Ce mécanisme permettra de protéger les salarié.e.s et leurs familles de l'impact des multiples crises et transformations que nous traversons.

→ Un dialogue social renforcé

L'une des avancées les plus importantes de cet accord est d'ordre institutionnel.

Un Comité de suivi tripartite permanent

sera ainsi mis en place afin d'assurer le suivi des engagements pris dans le cadre de cet accord et d'examiner l'évolution de la situation économique, sociale et celle de l'emploi.

Ensemble avec le Comité de suivi du logement et les cellules de reclassement sectorielles, ce Comité de suivi tripartite constitue un renforcement substantiel de notre modèle social et du dialogue social en général.

Alors que le gouvernement Frieden avait la ferme intention de remettre en cause la légitimité des syndicats en tant que partenaires sociaux et d'en finir avec le modèle social luxembourgeois, ceci constitue une victoire importante pour l'Union des syndicats OGBL-LCGB!

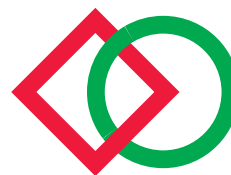
UNE VICTOIRE D'ÉTAPE IMPORTANTE...

Chaque avancée contenue dans cet accord découle directement du rapport de forces construit le 28 juin 2025 et du travail acharné des délégué.e.s et militant.e.s de l'Union des syndicats OGBL-LCGB tout au long des deux dernières années.

... MAIS LE COMBAT CONTINUE

L'Union des syndicats OGBL-LCGB continuera à défendre les intérêts des salarié.e.s, des pensionné.e.s et de leurs familles avec la même détermination. Pour des augmentations salariales structurelles, pour une réduction du temps de travail, pour plus de conventions collectives et bien d'autres progrès sociaux encore: nous continuerons à nous mobiliser tant que ce sera nécessaire.

ENSEMBLE, NOUS SOMMES FORTS!



UNION DES SYNDICATS
OGBL-LCGB